SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE BÉNÉFICIANT D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND » ARRETÉE AU 31/12/2012

Rapport Général du commissaire aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCPR Tunisian Development Fund relatifs à la situation arrêtée au 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers du FCPR TDF arrêtés au 31 Décembre 2012. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du FCPR TDF, ainsi que des résultats de ses opérations pour la situation arrêtée au 31 Décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler, à l'exception du point suivant :

Au cours de la période auditée, la proportion de l'actif net du fonds affectée à des participations dans des sociétés telles que prévues par la règlementation relative aux fonds de capital investissement notamment le décret loi n°99-2011 du 21 octobre 2011 s'élève à 44%.

Toutefois, le fonds dispose d'un délai ne dépassant pas la fin de deux années suivant celle au cours de laquelle a eu lieu la libération des parts pour investir 80% au moins de ses actifs dans les sociétés susvisées.

Tunis, le 1er Juillet 2013

Foued AMIRI

ARC - Audit Révision Conseil
Imm Aziz A3 - 1 Montplaisir
Tél: 71 950 218 - 71 950 461
Fax: 71 950 852

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF		Note	31/12/2012	31/12/2011
AC1	**Portefeuille-titres**	**6-1**	**5 706 071**	**1 676 990**
a-	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 264 307	1 676 990
b-	Titres OPCVM		1 441 764	0
c-	Obligations et valeurs assimilées		0	0
AC2	**Placements monétaires et disponibilités**	**6-2**	**3 966 077**	**4 938 920**
a-	Placements monétaires		3 470 347	3 484 776
b-	Disponibilités		495 730	1 454 144
AC3	**Créances d'exploitation**		**0**	**11 617**
AC4	**Autres actifs**		**0**	0
	TOTAL ACTIF		**9 672 149**	**6 627 526**
PASSIF				
PA1	**Opérateurs créditeurs**	**6-3**	**93 884**	**51 755**
PA2	**Autres créditeurs divers**		0	0
	TOTAL PASSIF		**93 884**	**51 756**
ACTIF NET				
CP1	**Capital**	**6-4**	**9 633 871**	**6 567 931**
CP2	**Sommes distribuables**		(55 606)	7 841
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	(14 299)
b-	Sommes distribuables de l'exercice en cours		(55 607)	22 139
	ACTIF NET		**9 578 265**	**6 575 771**
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**9 672 149**	**6 627 526**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
PR1- Revenus du portefeuille-titres		**0**	**11 617**
a- Dividendes		0	11 617
b-Revenus des obligations et valeurs assimilés		0	0
PR2- Revenus des placements monétaires		**140 376**	**130 361**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**140 376**	**141 977**
CH1-Charges de gestion des placements	**6-5**	**(199 629)**	**(115 557)**
REVENU NET DES PLACEMENTS		**(59 253)**	**26 420**
CH2-Autres charges		**(218)**	**(195)**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**(59 472)**	**26 224**
Régularisation du résultat d'exploitation		3 865	4 085
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**(55 607)**	**22 139**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 865)	4 085
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		56 850	(26 340)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(6 945)	60 405
Frais de négociation		0	0
Résultat de l'exercice		**(9 567)**	**60 289**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2012

	Désignation	31/12/2012	31/12/2011
AN1	**Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation**	**(9 567)**	**60 289**
a-	Résultat d'exploitation	(59 472)	26 224
b-	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	56 850	(26 340)
c-	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(6 945)	60 405
d-	Frais de négociation de titres	0	0
AN2	**Distributions de dividendes**	**(12 189)**	**0**
AN3	**Transactions sur le capital**	**3 019 900**	**3 003 441**
a-	**Souscriptions**		
	- Capital	2 990 000	3 000 000
	- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	26 035	7 526
	- Régularisation des sommes distribuables	3 865	(4 085)
	- Droits d'entrée	0	0
b-	**Rachats**		**0**
	- Capital	0	0
	- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
	- Régularisation des sommes distribuables	0	0
	- Droits de sortie	0	0
	Variation de l'actif net	**3 002 493**	**3 063 730**
AN4	**Actif net**		
a-	- En début d'exercice	**6 575 771**	**3 512 042**
b-	- En fin d'exercice	**9 578 265**	**6 575 771**
AN5	**Nombre de parts**		
a-	- En début d'exercice	650	350
b-	- En fin d'exercice	949	650
	Valeur liquidative	**10 093,008**	**10 116,571**
AN6	**Taux de rendement de la période**	**(0,23%)**	**0,82%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE TDF

Tunisian Development Fund est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a été constitué le 09/08/2010 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 06-2010 du 17 Mars 2010.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. Le capital initial s'élève à 3 500 000 DT divisé en 350 parts de 10 000 DT chacune. BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

2- ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS

Tunisian Development Fund est un fonds commun de placement en valeurs mobilières qui a pour objet la participation , pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, aux renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n°88-92 du 02 Aout 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le FCPR TDF investira à hauteur de 75% au moins de ses actifs dans des entreprises implantées dans des zones de développement régional au titre de la loi n°88-92 du 02 Aout 1988. Il visera principalement les projets à forte valeur ajoutée. Le reliquat du fonds pourrait éventuellement être alloué à des investissements hors zone de développement :

- *Des opérations de capital développement et/ou retournement par des investissements à haute valeur ajoutée,*
- *L'investissement dans des sociétés dans des secteurs d'activité offrant un fort potentiel de développement,*
- *L'investissement dans des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maitrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques,*
- *Aider les entreprises en difficultés en lui apportant les fonds nécessaires pour leurs restructurations financières,*
- *Des instruments à rendement fixe tels que les BTA, BTZ ou de toute autre valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat, des valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la banque centrale de Tunisie ou de parts ou actions d'organismes de placement collectif et ce, pour une gestion de la liquidité à court et moyen termes.*

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif , les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « Tunisian Development Fund » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus values provenant des actions investies par « Tunisian Development Fund » sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

5.2- Evaluation des éléments du portefeuille titre

Les titres admis à la cote de la bouse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non admis à la cote de la bouse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur d'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société...

5.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1- Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à 5 706 071 DT.

Titres	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Hexabyte	116 165	696 990	789 109	8,24%
Royal Drinks	98 000	980 000	975 198	10,18%
Shams Technology	100 000	1 000 000	1 000 000	10,44%
Socha	30 000	300 000	300 000	3,13%
Green Fruits	120 000	1 200 000	1 200 000	12,53%
TPF	14 920	1 472 232	1 441 764	15,05%
TOTAL		**5 649 222**	**5 706 071**	**59,57%**

6.2-Placements monétaires et disponibilités :

		31/12/2012
Placements monétaires	(1)	3 470 347
Disponibilités	(2)	495 730
		3 966 077

(1) Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Certificat de dépôt	-	**1 981 799**	**1 991 927**	**20,77%**
CD_BTK_15012013	1	495 452	499 286	5,21%
CD_Attijari Bank_29012013	1	495 570	498 611	5,20%
CD_AB_18022013	1	495 403	497 535	5,19%
CD_AB_10032013	1	495 374	496 495	5,18%
Billet de trésorerie	-	**1 472 115**	**1 478 420**	**15,42%**
BT_WIFAK_28032013	1	494 283	494 534	5,16%
BT_Hannibal Lease_15042013	1	489 105	493 632	5,15%
BT_Hannibal Lease_05062013	1	488 727	490 254	5,11%
TOTAL		**3 453 914**	**3 470 347**	**36,19%**

(2) Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	31/12/2012
Dépôts à vue	400 000
Avoirs en banque	86 004
Intérêts courus sur autres placements monétaires	9 726
	495 730

6.3- Opérateurs créditeurs :

	31/12/2012
Compte du gestionnaire (UGFS-NA)	91 014
Compte du dépositaire (BIAT)	2 870
	93 884

6.4- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2011	**6 567 931**
Montant	6 567 931
Nombre de parts	650
Nombre de copropriétaires	5
Souscriptions réalisées	**2 990 000**
Montant	2 990 000
Nombre de parts émises	299
Nombre de copropriétaires nouveaux	2
Rachats effectués	-
Montant	-
Autres mouvements	**75 940**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	56 850
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6 945)
Régularisation des sommes non distribuables	26 035
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2012	**9 633 871**
Montant	9 633 871
Nombre de parts	949
Nombre de copropriétaires	7

6-5 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du règlement intérieur du fonds.

Le total de ces charges s'élève à 199 629 DT et elles se détaillent comme suit :

	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire (UGFS-NA)	189 610
Rémunération du dépositaire (BIAT)	10 019
	199 629

7- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

7.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	**31/12/2012**	**31/12/2011**
Revenus des placements	147,920	218,426
Charges de gestion des placements	(210,505)	(177,780)
Revenus net des placements	**(62,438)**	**40,646**
Autres charges	(0,230)	0,300
Résultat d'exploitation	**(62,668)**	**40,346**
Régularisation du résultat d'exploitation	4,072	(6,285)
Sommes distribuables de l'exercice	**(58,595)**	**34,061**
Variation des plus (ou moins) values potentielles	59,905	(40,524)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(7,318)	92,752
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation		
Résultat net de l'exercice	**(10,081)**	**92,752**
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	**52,587**	**52,407**
Régularisation du résultat non distribuable	(4,072)	6,285
Sommes non distribuables de l'exercice	**48,514**	**58,692**
Valeur liquidative	**10 093,008**	**10 116,571**
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	2,47%	1,76%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0, 69%)	0,34%